

Paris, le 17 mars 2020

Coronavirus : l'Ordre des médecins apporte son plein soutien aux médecins et professionnels de santé dans leur engagement

Après les nouvelles annonces du Président de la République hier soir pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus, l'Ordre des médecins tient une nouvelle fois à apporter son plein soutien aux médecins et professionnels de santé dans leur engagement.

Dans le cadre des mesures limitant les déplacements des personnes, les médecins et professionnels de santé sont autorisés à circuler librement. En accord avec le ministère de l'intérieur, l'Ordre tient à assurer que la carte professionnelle médicale vaut laisser-passer de plein droit, sans avoir besoin de remplir une fiche dérogatoire.

Depuis plusieurs semaines, l'ensemble du corps médical est pleinement mobilisé aux côtés des patients et des pouvoirs publics pour faire face à la grave crise sanitaire que nous traversons. L'Ordre salue leur dévouement et leur sens de la responsabilité collective. A l'hôpital, dans leur cabinet ou au domicile de nos concitoyens, ils font chaque jour l'honneur de notre profession.

Alors que les professionnels de santé font preuve d'un sens du devoir admirable, l'Etat doit impérativement tout mettre en œuvre pour leur apporter les moyens et garanties nécessaires afin de limiter au maximum les risques liés à l'exercice de leurs fonctions. C'est en ce sens que le Conseil national de l'Ordre n'a eu de cesse d'exiger du gouvernement la distribution massive, en tout point du territoire, des équipements de protection au corps médical dans son ensemble.

L'Ordre sait les difficultés auxquelles les médecins font face. Les questions qu'ils se posent sont nombreuses, face à une situation inconnue et qui évolue tous les jours. Dans ces circonstances, il se tient à leurs côtés pour répondre à toutes leurs questions, dans leurs départements comme au niveau national.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

**Marjorie Bouchard
06 89 61 87 54**

Au-delà de l'enjeu sanitaire majeur, le CNOM a notamment fait le choix d'étendre le dispositif de l'entraide ordinale afin qu'il puisse être déployé pour venir en aide immédiatement à tout médecin faisant face à des difficultés de trésorerie dues à l'épidémie.

L'Ordre des médecins pense aux professionnels qui sont touchés par la maladie mais également à l'ensemble des patients.

Notre priorité est la protection des Français, et notamment des plus vulnérables. L'Ordre invite chacun à veiller à une stricte application des gestes barrières et à respecter les consignes des autorités.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

**Marjorie Bouchard
06 89 61 87 54**